

**Direction départementale
de la Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel**

Affaire suivie par Marie-Pascale Roulleau
Tél : 02 38 42 42 76
Mél : marie-pascale.roulleau@loiret.gouv.fr
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

Orléans, le
2 6 DEC. 2024

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées de la DREAL a procédé le 3 octobre 2024 à une visite de l'établissement que vous exploitez sur le territoire de la commune de CORBEILLES-EN-GATINAIS, 43 rue de la Libération.

Au vu du rapport de l'inspection, je vous informe que je prends acte du remplacement de la cuve de stockage d'acide sulfurique.

Cette modification n'est pas substantielle, au regard des dispositions de l'article R. 181-46 du code de l'environnement. Elle rend toutefois caduque la prescription de l'article 8.9.3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 juillet 2017 concernant la visite de la cuve.

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de respecter l'ensemble des éléments mentionnés dans le dossier de porter à connaissance relatif à cet ouvrage.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur adjoint,**


Nicolas GUILLET

Monsieur le Directeur
Société CRISTAL UNION
43 rue de la Libération
45490 CORBEILLES-EN-GÂTINAIS

Copie adressée à M. le sous-préfet de Pithiviers

